



6^{ème} édition – 23 & 24 novembre 2024

Règlement

Préambule

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications, qu'ils jugeront nécessaires à l'organisation, jusqu'à la dernière minute.

La sixième édition du Nevers Marathon by Nexson est organisée les 23 & 24 novembre 2024 par La French Run, société par actions simplifiée au capital social de 5000€ inscrite au RCS de Nevers sous le numéro 845 265 966, dont le siège social est situé au 7, allée du Docteur Subert à Nevers (58000).

L'événement se décline sous la forme de six épreuves : un marathon en individuel, un semi-marathon, un marathon duo, un lap, un ekiden et des courses enfants.

Le présent document définit les dispositions relatives aux épreuves et s'applique à tout participant à l'évènement.



Article 1 : Dates et horaires de départ

La sixième édition du *Nevers Marathon by Nexson* est un événement sportif de course à pied ayant lieu les 23 & 24 novembre 2024

Samedi 23 novembre

- 10h30 : départ des courses Kids
- 11h00 : départ du Lap
- 12h00 : départ de l'Ekiden (label régional)

Dimanche 24 novembre

- 09h00 : départ du Marathon individuel et du Marathon duo du circuit de Nevers Magny-Cours (arrivée Nevers)
- 09h00 : départ du Semi-Marathon du domaine du Grand Cerf à Gimouille (arrivée Nevers)

Article 2 : Conditions de participation

1. PPS et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Les Fédérations suivantes** : FCD – FFSA – FFH – FSPN – ASPTT - FSCF – FSGT – UFOLEP – FÉDÉRATIONS SPORTIVES des ASPTT. Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

- ou pour les majeurs la **certification PPS (Parcours de Prévention Santé)** à partir du **01 avril 2024**. Cette certification sera à réaliser sur le site de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) et est valable uniquement 3 mois. Nous vous communiquerons le lien et les informations détaillées dès que celles-ci paraîtront. **Cette certification vient remplacer le certificat médical.**

- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'organisation que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois.

Les **participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être **rédigé en langue française**, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Il vous est rappelé que les licences FFtri, FFCO et FFPM ne sont plus valables pour l'inscription aux épreuves hors-stade.

2. Conditions d'âge

Selon les épreuves, une catégorie d'âge minimum est requise. Les distances maximales sont fixées selon les catégories d'âge. Les mineurs pourront être **accompagnés** par leurs parents sur les courses kids et devront **fournir une autorisation parentale** datée et signée.

- **Le Marathon Kids** est ouvert aux enfants nés de 2011 à 2018 ;
- **Le Lap** est ouvert à partir de la catégorie minimes (14-15ans ; 2009-2010)
- **L'Ekiden** est ouvert à partir de la catégorie cadets (16-17ans ; 2007-2008) ;
- **le Semi-Marathon** est ouvert à partir de la catégorie juniors (18-19ans ; 2005-2006) ;
- **le Marathon individuel** est ouvert à partir de la catégorie espoirs (20-21-22ans ; 2002-2004)

Il est rappelé qu'un coureur, quel que soit son âge, ne peut effectuer **qu'un seul relais** au sein de son équipe pour l'épreuve Ekiden.

Article 3 : Handisport

Comme toute discipline, la course sur route handisport se soumet au règlement officiel de la FFA.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux coureurs handisports. Un départ « handisport » sera donné en anticipation pour les coureurs **en fauteuil roulant** et les **déficients visuels**. Les coureurs souffrant de tout autre handicap prendront **obligatoirement** le départ commun en fin de course idéalement afin de pouvoir participer en toute sécurité. Les participants sont **responsables de leur voyage**.

1. Athlète déficient visuel

L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide excepté sur le Marathon où il pourra être guidés par un maximum de **deux guides**. Les échanges doivent se faire **sans gêner** les autres athlètes, et ne doivent avoir lieu qu'au semi (21ième km).

L'intention de changer de guide doit être **notifiée à l'avance** à l'organisation. Les officiels détermineront les conditions de ces échanges et les communiqueront avant la course aux autres athlètes et à leur guide.

Les guides sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une personne en déficience visuelle.

2. Athlète en fauteuil

Le port d'un **casque homologué** et de gants est obligatoire pour les athlètes en fauteuil. L'athlète doit posséder un **fauteuil de compétition** trois roues avec dispositif de freinage conforme aux règles IPC (à propulsion manuelle directe sur mains courantes), il doit être en mesure de le manœuvrer et le maîtriser en toutes circonstances.

Un classement sera établi en fonction des **catégories reconnues** par la Fédération Française Handisport. Les athlètes en fauteuil bénéficient d'un **classement séparé** après la course. Les primes seront organisées en fonction du nombre de participants.

Étant considéré de façon officielle comme un sport cycliste, le *hand-bike* n'est **pas autorisé** sur les épreuves. Conformément aux dispositions de la réglementation Hors-Stade, la participation des

3. Les Joëlettes

Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement où figurera seulement la Joëlette.

Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.

Pour la personne de la joëlette : il convient de fournir un certificat médical permettant de valider que la personne peut participer à la durée et aux conditions météorologique de l'épreuve.

Article 4 : Composition des équipes (Ekiden)

Dans le but de respecter "l'esprit course" :

- Un athlète licencié ou non licencié ne peut faire partie que **d'une seule équipe**. En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement **disqualifiées**.
- Pour participer au classement MIXTE OFFICIEL de l'Ekiden, l'équipe doit se composer obligatoirement de **trois féminines et trois masculins**.

Article 5 : Dossards

1. Retrait

Le retrait des dossards s'effectuera **le samedi 23 novembre 2024 de 8h30 à 18h00** dans les *Salons* du Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se faisant par les paddocks (cage 4). Le stationnement des véhicules se fera dans les parking P1A et P1B.

Chaque dossard, sauf pour l'Ekiden, est **remis individuellement** à chaque coureur sur présentation :

- D'une **pièce d'identité**
- Du **QR Code récapitulatif d'inscription** qui sera envoyé le mercredi 20 novembre 2024 à tous inscrits
- D'un **PPS valide** ou d'une **licence valide autorisée** si ceci n'a pas été validé lors de l'inscription

En cas de non présentation d'un des documents le dossard ne sera pas remis et le contrevenant ne pourra prétendre à un remboursement.

Il est possible de **recupérer le dossard d'un autre concurrent** à condition de se présenter avec une photocopie des documents ci-dessus.

Pour l'Ekiden, **uniquement le capitaine** ou un membre désigné pourra récupérer les dossards des membres de son équipe sur présentation :

- D'une **pièce d'identité**
- De la **validation du dossier** d'inscription de son équipe. **Si des pièces sont manquantes ou non-validées parmi les coéquipiers, il faudra les faire valider avant de pouvoir retirer les dossards.**

2. Port et visibilité

Le port du dossard est **obligatoire**. Il doit être porté lisiblement sur le torse et maintenu par 4 épingles ou aimants à dossard. Les ceintures dossards de triathlon sont interdites. Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification de l'athlète.

Article 6 : Modalités d'inscription

Il est possible de s'inscrire aux épreuves du *Nevers Marathon* en ligne www.neversmarathon.com ou à *La French Run Boutique* au 10 place Saint Sébastien | 58000 Nevers.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition **d'être complète** (formulaire d'inscription dûment complété, autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué) et ce pour **toute l'équipe** (Ekiden).

Toutefois le certificat médical de non contre-indication ou une des licences sportives mentionnées à l'article 4, pourra être téléchargé jusqu'au vendredi 22 novembre 19h ou présenté **lors du retrait des dossards**. Cependant nous vous recommandons de compléter le plus tôt possible votre dossier afin d'éviter les litiges le jour J.

1. Inscription en ligne

Les inscriptions en ligne débutent le 23 janvier 2024 via le site web www.neversmarathon.com.

2. Inscription en point de vente physique

L'inscription en point de vente physique est aussi possible à **La French Run Boutique au 10 place Saint Sébastien à Nevers**. Les horaires d'ouverture au public sont – du mardi au samedi de 10h00 à 19h00.

Article 7 : Modification, annulation, report

En cas de **force majeure**, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit **d'annuler ou d'interrompre** l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course doit être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, faible nombre d'inscrits...).

Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation de la part du participant. Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, les inscriptions en ligne sont exclues de droit de rétractation : il n'existe pas de droit de rétractation pour les activités de loisirs fournies « (...) qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Aucun changement d'identité ne sera effectué post-événement notamment dans le classement de l'épreuve.

Article 8 : Parcours

Le parcours du Marathon (individuel et duo) et de l'Ekiden, d'une longueur de 42,195 km, sont étalonnés à l'aide de la méthode de la bicyclette calibrée et est conforme aux dispositions réglementaires nationales de la Charte des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

L'épreuve du Marathon, du Semi-marathon, du Duo et de l'Ekiden sont mesurés officiellement par la Fédération Française d'Athlétisme. L'épreuve Ekiden est label régional.

1. Marathon (individuel et duo) et Semi-Marathon

Le parcours du marathon est de 42,195 km, conformément au règlement international des courses sur route (IAAF et FFA). Il sera consultable en ligne dès la validation de l'arrêté préfectoral sur le site web www.neversmarathon.com. Il a **pour départ** le Circuit international de Nevers Magny-Cours **et pour arrivée** la Porte de Paris à Nevers.

Le semi-marathon et le second relai du marathon duo **ont pour départ** la route de Fertôt à Gimouille **et pour arrivée** la Porte de Paris à Nevers

2. Ekiden

Le marathon relais de l'Ekiden se dispute avec des **équipes** comportant **6 relayeurs** sur une boucle de 5 km qui devra être effectuée une ou deux fois par athlète en fonction du relais (cf. distances indiquées ci-dessous). Le dernier relayeur effectuera une boucle aménagée de 7,195km. Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe. Les distances par relais sont les suivantes :

- 1^{er} relais = 5 km ;
- 2^{ème} relais = 10 km ;
- 3^{ème} relais = 5 km ;

NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

- 4^{ème} relais = 10 km ;
- 5^{ème} relais = 5 km ;
- 6^{ème} relais = 7, 195 km.

Le parcours complet de l'Ekiden sera consultable en ligne après validation sur le site web www.neversmarathon.com. Il se tiendra exclusivement sur le Circuit international de Nevers Magny-Cours.

3. Marathon Kids

Le Marathon Kids aura lieu le samedi au Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se faisant par « le Village ».

Différentes courses sont prévues :

- 1000m pour les enfants de 2014 à 2017
- 2000m pour les enfants de 2012 et 2013
- 3000m pour les enfants de 2010 et 2011

4. Le Lap

Le Lap aura lieu le samedi au Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se fera par les paddocks. La course consiste à effectuer un tour du circuit international de Nevers Magny-Cours soit 4,411km.

Article 9 : Tarifs

Les licenciés FFA bénéficient d'une remise de 2,00€ par inscription.

Les étudiants en université ou école supérieure (**après le bac**) durant l'année scolaire 2024/2025 bénéficient d'un tarif préférentiel jusqu'au 22 novembre 2024.

Ce tarif sera en place à partir du 1er juillet 2024 et s'appliquera automatiquement lors de votre inscription. Ce tarif est applicable uniquement à l'étudiant et non à l'ensemble de l'équipe Ekiden ou Duo.



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

1. Marathon individuel

Jusqu'au 15/02 inclus	Jusqu'au 30/04 inclus	Jusqu'au 30/06 inclus	Jusqu'au 22/11 inclus	Sur place (selon places disponibles)
42€	55€	60€	65€ (Tarif étudiant 42,00€)	75€

Votre inscription aux épreuves comprend :

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- La participation à l'épreuve
- Le dossard
- Le t-shirt de l'évènement*
- La médaille finisher collector
- Programme de l'évènement
- Chaussettes collector
- Sac collector de l'édition
- Bouteille de vin du territoire
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements kilométriques intermédiaires : KM5, KM10, KM15, KM21, KM25, KM30, KM35, KM40, ARRIVÉE
- Meneurs d'allure
- La sécurité
- Les secours
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)
- Les navettes NEVERS > CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS, en option au tarif de 2€ supplémentaires

A noter que le pack coureur est garanti pour les personnes qui seront inscrites avant le lundi 4 novembre 2024 inclus. Passé cette date, nous ne garantissons pas l'intégralité du pack coureur et/ou les tailles demandées lors de l'inscription.



2. Marathon Duo

Jusqu'au 15/02 inclus	Jusqu'au 30/04 inclus	Jusqu'au 30/06 inclus	Jusqu'au 22/11 inclus	Sur place (selon places disponibles)
42€ (21€/coureur)	58€ (29€/coureur)	64€ (32€/coureur)	68€ (34€/coureur) <i>(Tarif étudiant 21,00€)</i>	80€ (40€/coureur)

Votre inscription aux épreuves comprend :

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- La participation à l'épreuve
- Les 2 dossards
- Le t-shirt technique de l'évènement* (1 par participant)
- La médaille Finisher Collector Duo
- Programme de l'évènement
- Chaussettes collector (1 par participant)
- Sac collector de l'édition
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements kilométriques intermédiaires : KM5, KM10, KM15, KM21, KM25, KM30, KM35, KM40, ARRIVÉE
- Meneur d'allure
- La sécurité
- Les secours
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)
- La navette NEVERS > CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS ou GIMOUILLE (relais 2) : En option au tarif de 2€ supplémentaires

A noter que le pack coureur est garanti pour les personnes qui seront inscrites avant le lundi 4 novembre 2024 inclus. Passé cette date, nous ne garantissons pas l'intégralité du pack coureur et/ou les tailles demandées lors de l'inscription.

NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

3. Semi

Jusqu'au 15/02 inclus	Jusqu'au 30/04 inclus	Jusqu'au 30/06 inclus	Jusqu'au 22/11 inclus	Sur place (Selon places disponibles)
21€	28€	32€	35€ (Tarif étudiant 21,00€)	40€

Votre inscription aux épreuves comprend :

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- La participation à l'épreuve
- Le dossard
- Le t-shirt technique de l'évènement*
- La médaille finisher collector
- Programme de l'évènement
- Chaussettes collector
- Sac collector de l'édition
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements kilométriques intermédiaires : KM5, KM10, KM15, KM20, ARRIVÉE
- Meneur d'allure
- La sécurité
- Les secours
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)
- La navette NEVERS > GIMOUILLE, en option au tarif de 2€ supplémentaires

A noter que le pack coureur est garanti pour les personnes qui seront inscrites avant le lundi 4 novembre 2024 inclus. Passé cette date, nous ne garantissons pas l'intégralité du pack coureur et/ou les tailles demandées lors de l'inscription.



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

3. Ekiden

Jusqu'au 15/02 inclus	Jusqu'au 30/04 inclus	Jusqu'au 30/06 inclus	Jusqu'au 22/11 inclus	Sur place (selon places disponibles)
72€ (12€/coureur)	102€ (17€/coureur)	114€ (19€/coureur)	120€ (20€/coureur) <i>(Tarif étudiant 12,00€)</i>	132€ (22€/coureur)

Votre inscription aux épreuves comprend :

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Les 6 dossards
- Les t-shirts techniques de l'évènement*
- Les médailles Finisher Collector
- Sac collector de l'édition
- Programme de l'évènement
- Accès espace vestiaire et douche après course
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Le ravitaillement sur la ligne de relais
- La sécurité du parcours
- Les secours

A noter que le pack coureur est garanti pour les personnes qui seront inscrites avant le lundi 4 novembre 2024 inclus. Passé cette date, nous ne garantissons pas l'intégralité du pack coureur et/ou les tailles demandées lors de l'inscription.



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

2. Lap

Jusqu'au 15/02 inclus	Jusqu'au 30/04 inclus	Jusqu'au 30/06 inclus	Jusqu'au 22/11 inclus	Sur place (selon places disponibles)
12€	15€	17€	19€ <i>(Tarif étudiant 12,00€)</i>	22€

Votre inscription aux épreuves comprend :

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Le dossard
- Le t-shirt technique de l'évènement*
- la médaille collector
- Programme de l'évènement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Accès espace vestiaire et douche après course
- Le ravitaillement d'arrivée
- La sécurité du parcours
- Les secours

* Les personnes inscrites sur plusieurs épreuves recevront 1 seul tee-shirt de l'évènement.

A noter que le pack coureur est garanti pour les personnes qui seront inscrites avant le lundi 4 novembre 2024 inclus. Passé cette date, nous ne garantissons pas l'intégralité du pack coureur et/ou les tailles demandées lors de l'inscription.



4. Marathon Kids

Le Marathon Kids est **une animation athlétique** destinée aux enfants et est **gratuite** quelle que soit la distance parcourue. Inscription en ligne ou sur place le jour de l'épreuve.

L'inscription comprend :

- Le t-shirt de l'événement
- Une médaille collector
- Un goûter de fin de course.

A noter que le pack coureur est garanti pour les personnes qui seront inscrites avant le lundi 4 novembre 2024 inclus. Passé cette date, nous ne garantissons pas l'intégralité du pack coureur et/ou les tailles demandées lors de l'inscription.

5. En option

- Bandeau collector Fabriqué en France – Tarif prévente : 15,00€ (Vendu 20,00€ sur place)
 - *Bandeau technique en maille grattée*
 - *Évacue l'humidité*
 - *Protège du froid*

Article 10 : Chronométrage

Le chronométrage est effectué par la société *Yakachrono*.

Tous les participants au semi-marathon et au marathon se verront remettre **une puce électronique** lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de **contrôle de régularité** de course. Cette puce est collée au verso de votre dossard.

Un participant n'empruntant pas la chaussée du parcours ne pourra être classé à l'arrivée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage (très faible) de non-détection.

Le chronométrage de l'Ekiden, se fera au moyen de puces actives à raison d'une puce par équipe. Celle-ci sera à retirer au moment du retrait des dossards de toute l'équipe par le capitaine ou un membre désigné. **Le non-retour de la puce de chronométrage d'une équipe entraînera une pénalité financière de 20€ pour l'équipe concernée.**

NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

Le chronométrage du Lap se fera également au moyen d'une puce active. **Le non-retour de la puce de chronométrage entraînera une pénalité financière de 20€.**

Les puces actives seront à remettre à un membre de l'organisation à l'arrivée.

L'absence de données résultant de cette non détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'organisateur ne saurait en être tenu pour responsable.

Article 11 : Barrières horaires

Les concurrents disposent d'un **temps maximum** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée, et jusqu'à certains points clés du parcours. Après le passage du véhicule de fin de course aux points et horaires précisés ci-dessous, un coureur sera déclaré « **hors délai** » et mis hors course. Le dispositif de sécurité étant levé, tout participant mis hors course décidant néanmoins de continuer l'épreuve le fera **sous son entière responsabilité** et devra se conformer au code de la route. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires **différentes** en cours d'événement, en fonction des **conditions météorologiques** (forte chaleur, intempéries...) notamment.

1. Marathon

Sur l'épreuve du marathon individuel et en duo, la barrière horaire est définie à **6 heures**.

POINT KILOMETRIQUE	TEMPS DE COURSE	HEURE DE PASSAGE MAXIMUM
5	0 :42 :51	09h42min51s
10	1 :25 :43	10h25min43s
15	2 :08 :34	11h08min34s
20	2 :51 :26	11h51min26s
21	3 :00 :00	12h00min



25	3 :34 :17	12h34min17s
30	4 :17 :09	13h17min09s
35	5 :00 :00	14h00min
40	5 :42 :51	14h42min51s
42	6 :00 :00	15h00min

2. Ekiden

Sur l'épreuve de l'Ekiden, la barrière horaire est définie à **5 heures**.

Article 12 : Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à **l'arrivée de l'épreuve** afin de remettre son **dossard** et sa **puce électronique** de chronométrage.

Article 13 : Lutte anti-dopage

Des contrôles antidopage pourront être mis en place. Les participants aux événements s'engagent à respecter rigoureusement **l'interdiction de dopage** ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 14 : Force décisionnaire de l'Organisateur

Le pouvoir de décision revient à l'Organisateur et est sans appel.

Article 15 : Classement et récompenses

Les récompenses **ne sont pas cumulables**. Pour se voir remettre un prix, la présence du coureur lauréat est **obligatoire**, aucune remise ni aucun envoi de récompense sera effectuée après le temps protocolaire.

1. Marathon individuel et Semi-Marathon

SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
JUNIORS (H ET F) Semi-Marathon uniquement	2004 - 2005	Premier
ESPOIRS (H ET F)	2001 – 2002 - 2003	3 premiers
SENIORS (H ET F)	2000 - 1989	Premier
MASTERS 0 (H ET F)	1988 - 1984	Premier
MASTERS 1 (H ET F)	1983 - 1979	Premier

NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

MASTERS 2 (H ET F)	1978 - 1974	Premier
MASTERS 3 (H ET F)	1973 - 1969	Premier
MASTERS 4 (H ET F)	1968 - 1964	Premier
MASTERS 5 (H ET F)	1963 - 1959	Premier
MASTERS 6 (H ET F)	1958 - 1954	Premier
MASTERS 7 (H ET F)	1953 - 1949	Premier
MASTERS 8 (H ET F)	1948 - 1944	Premier
MASTERS 9 (H ET F)	1943-1939	Premier
MASTERS 10 (H ET F)	1938 - 1934	Premier

2. Marathon duo

	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F ET MIXTE)	Toutes	3 premiers



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

3. Ekiden

	Récompenses
HOMME	3 premières équipes
FEMME	3 premières équipes
MIXTE OFFICIEL (3F+3H)	3 premières équipes



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

4. Lap

	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	3 premiers
MINIMES (H ET F)	Premier
CADETS (H ET F)	Premier
JUNIORS (H ET F)	Premier

4. Marathon Kids

Le Marathon Kids n'est pas une course chronométrée et ne donne lieu à **aucun classement**. Cependant, chaque enfant se verra récompensé pour sa participation !

5. Challenge du nombre

ENTREPRISE	Les 3 les plus représentées (toutes épreuves confondues)
CLUB FFA	Les 3 les plus représentées (toutes épreuves confondues)
ASSOCIATION NON FFA	Les 3 les plus représentées (toutes épreuves confondues)



Article 15 bis : Primes

Une prime individuel de 1000 € sera attribuée au vainqueur scratch homme et femme en cas de **record de l'épreuve sur le Marathon individuel** :

Homme : *chrono inférieure à 2h13'55"* - *Abdelilah El Maimouni (Maroc) en 2021*

Femme : *chrono inférieure à 2h37'29"* - *Camille Chaigneau (France) en 2020*

Article 16 : Sécurité, Services généraux et médicaux

La sécurité routière est assurée par l'organisation avec notamment le soutien du conseil départemental et de la Police Municipale Intercommunale de Nevers Agglomération . La responsabilité médicale sera assurée par un médecin et un organisme de secouristes agréés. Ceux-ci pourront décider de **la mise hors course** d'un concurrent pour des raisons médicales.

Le port des oreillettes est autorisé à condition que le participant soit en mesure d'entendre les bruits environnants et les indications des membres de l'organisation ainsi que des autres participants autour de lui.

Article 17 : Sanitaires, ravitaillement,

Pour l'épreuve du Marathon et du semi-marathon, un ravitaillement (solide et liquide) sont prévus **tous les 5km** et notamment à la mi-course et à l'arrivée. Des toilettes seront disponibles au départ, au km21 et à l'arrivée

Pour l'épreuve de l'Ekiden et le Lap, un ravitaillement général est prévu à la zone de départ/relai.

Article 18 : Equipements interdits sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont **formellement interdits** sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, de santé et de secours. Tout coureur qui sera assisté par ce type de moyen de transport est passible de disqualification et de mise hors course.

Article 19 : Assurances

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

- **Individuelle accident** : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

- **Domage matériel** : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

- **Vol et disparition** : Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. Des consignes sont être mises à votre disposition sur les épreuves marathon solo, marathon duo et semi-marathon.

Article 20 : Comportement du coureur / respect de l'environnement

Il est demandé au coureur d'adopter un comportement responsable. Les concurrents se doivent secours et entraident et il leur est demandé de respecter les bénévoles présents tout au long de la course.

Il est également attendu du coureur un comportement respectueux de l'environnement. Par conséquent, les déchets doivent être jetés aux endroits prévus à cet effet.

Un concurrent passant outre ces consignes sera mis hors-course. Plusieurs actions seront également mises en place par l'organisation dans cette optique de préservation de l'environnement.

Article 21 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 22 : CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », chaque organisateur de course Hors-Stade s'engage - à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément - Page 4/59 Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22 juin 2018) Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22/06/2018) Page 5/59 - en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr . - à respecter la charte informatique et liberté consultable à l'adresse suivante : http://www.athle.fr/reglement/CHARTE_INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf.

Article 23 : Acceptation

La participation au « *Nevers Marathon by Nexson* » implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète prévue par l'épreuve choisie avant de franchir la ligne d'arrivée. Pour tout litige non résolu par le présent règlement, celui de la FFA sera appliqué. Chaque participant devra accepter le présent règlement en cochant la case correspondante sur son bulletin d'inscription lors de son inscription en ligne sur le site interne.

BONNE COURSE A TOU(TE)S !

